

























































publiques (DGFIP) est pleinement investie dans ce projet à forte valeur ajoutée.

Sur ce point, la DGFIP a d'ores et déjà pris l'attache de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) afin de mettre en place une gouvernance renforcée du projet, associant à haut niveau l'ensemble des acteurs concernés et permettant d'en piloter précisément les étapes et les ressources. Comme elle y a été invitée par ailleurs par la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), la DGFIP a également travaillé récemment avec l'ANTAI pour permettre des évolutions créatrices de valeurs pour les agents en charge du recouvrement avant même la livraison globale de cette nouvelle application, de sorte à éviter un trop long « effet tunnel » du projet.

S'agissant de la mesure de l'efficacité de la gestion des amendes, la DGFIP apportera bien évidemment sa contribution aux travaux interministériels demandés par la Cour, notamment par sa connaissance du circuit aval de recouvrement forcé.

En ce qui concerne la démarche de mutualisation de recouvrement forcé, une expérimentation associant plusieurs structures locales de la DGFIP va bien être menée à partir de 2018 afin de mesurer l'apport d'une approche multi-produits du recouvrement, centrée sur le débiteur et les actions forcées à mener à son encontre.

Enfin, s'agissant des coûts de recouvrement des amendes, la granularité des restitutions disponibles dans le système d'information de la DGFIP ne permet pas une évaluation en coût complet de la gestion des amendes de circulation.

Les données concernant les amendes sont, en effet, regroupées sous cette dénomination générique, sans distinction de leur nature (sécurité routière, amende pénale). Le coût des amendes de circulation ne peut donc être isolé et distingué des amendes pénales par exemple. Bien qu'appréciable, un affinement des restitutions exigerait un investissement conséquent sur le plan informatique et en termes de personnels, qui ne peuvent être mobilisés à court terme dans le système d'information existant au regard de la contrainte pesant sur les ressources de la DGFIP, mais qui doivent faire partie de ses objectifs à moyen terme dans le cadre du projet Rocade.